



Conditions Générales d'Utilisation du service de télépaiement des contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports terrestres du réseau ilévia

1. CHAMP D'APPLICATION

Toute utilisation du service de télépaiement des contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports terrestres suppose la consultation et l'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation, ci-après les « Conditions Générales », (case à cocher lors du télépaiement).

Les présentes Conditions Générales ont été publiées le mercredi 13 juillet 2022.

Il est conseillé à l'Utilisateur de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé à l'Utilisateur de lire les présentes Conditions Générales à chaque utilisation du service de télépaiement, dès lors que celles-ci peuvent être modifiées.

L'utilisation du service de télépaiement entraîne l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du site Payez votre procès-verbal en ligne disponible à l'adresse <https://amendes.ilevia.fr/>

2. DESCRIPTION DU SERVICE FOURNI

Le service de télépaiement des contraventions disponible sur le site <https://amendes.ilevia.fr/> (ci-après dénommé le Site) a pour objet de fournir un moyen de paiement des contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports terrestres commises sur le réseau ilévia.

3. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES POUR L'UTILISATION DU MODULE DE TÉLÉPAIEMENT

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE s'efforce de fournir sur son Site des informations aussi précises que possible. Toutefois, KEOLIS LILLE MÉTROPOLE ne pourra être tenu responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE ne garantit pas que le service de télépaiement de son Site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Site fonctionnera sans interruption ou pannes, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière.

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. En aucun cas, KEOLIS LILLE MÉTROPOLE ne pourra être tenu pour responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible, matériel ou immatériel (incluant la perte de profits ou d'opportunité ...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le module de télépaiement du Site.

L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. L'Utilisateur déclare reconnaître avoir vérifié que sa configuration informatique ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

Il appartient à chaque Utilisateur de vérifier l'exactitude des données communiquées. Le module de télépaiement du Site est mis à disposition des Utilisateurs pour faciliter le paiement des contraventions. L'utilisateur doit s'assurer de la prise en compte du paiement. KEOLIS LILLE MÉTROPOLE ne pourra être tenu pour responsable en cas de majoration d'amende sur une contravention pour laquelle aucune confirmation électronique n'aura été envoyée à l'Utilisateur.

4. PAIEMENT SÉCURISÉ

Les paiements réalisés sur le Site s'effectuent par carte bancaire (cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard) par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé selon le protocole 3D Secure (reconnaisable avec les logos «Verified By Visa» ou «MasterCard SecureCode»).

Toutes les informations que l'Utilisateur sera amené à renseigner sur le serveur de l'établissement bancaire sont cryptées par le protocole SSL (Secure Socket Layer).

Le paiement s'effectue sur les serveurs bancaires sécurisés de PAYBOX. Ceci implique qu'aucune information bancaire ne transite via le Site.

Le débit est effectué lors du paiement en ligne à la condition d'avoir obtenu préalablement l'autorisation de débit du compte utilisé auprès des centres de paiement compétents. A défaut de cette autorisation, le règlement ne pourra pas être pris en compte.

L'Utilisateur dispose de 20 minutes pour saisir les informations relatives au paiement. Passé ce délai, il devra se reconnecter sur le service de paiement des contraventions pour régler l'amende.

5. DROIT DE RÉTRACTATION

Vous êtes informé qu'en application de l'article L. 221-2 du Code de la consommation, le service de télépaiement proposé sur le Site n'est pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNE

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE assure la sécurité des données à caractère personnel transmises par vos soins.

Les données sont collectées au titre du recouvrement des transactions établies à la suite d'infractions à la police des transports publics de personnes, prévues les articles L.2241-1 et suivants et L3111-16-1 du Code des transports, qui sont constatées par les agents assermentés de KEOLIS LILLE MÉTROPOLE.

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE est responsable du traitement centralisé de ces données dont la finalité est la gestion des infractions à la police des transports publics.

Les destinataires des données sont les services habilités de KEOLIS LILLE MÉTROPOLE, les établissements bancaires, les sociétés de recouvrement de créance, les autorités judiciaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée et du Règlement U.E. 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données :

- à l'adresse courriel suivante : dpo@ilevia.fr
- ou à l'adresse postale suivante : Keolis Lille Métropole, délégué à la protection des données – BP 51009 – 59701 Marcq-en-baroeul cedex.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur le site internet www.ilevia.fr

7. CONVENTION DE PREUVE

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer les actions des Utilisateurs.

Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste ou preuve contraire, les données contenues dans les systèmes d'information de KEOLIS LILLE MÉTROPOLE ou de ses prestataires ont force probante quant aux éléments de preuve relatifs aux accès et aux informations résultantes du traitement informatique relatif au Service, à savoir tout acte, fait ou omission, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous formats ou supports informatiques ou électroniques.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve KEOLIS LILLE MÉTROPOLE dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

8. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales du service de télépaiement des contraventions sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux compétents.